

SOCIOTEXTE

Revue de sociologie de l'Afrique littéraire

ISSN 2518-816X

NUMERO n°04

JUILLET 2018

ORGANISATION

Directeur de publication : Madame **Virginie Konandri**, **Professeur titulaire** de Littérature comparée, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Directeur de la rédaction : Monsieur **David K. N'GORAN**, **Maître de Conférences** de littérature comparée, diplômé de Science politique, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Secrétariat de la rédaction : Monsieur **Koné Klohinwele**, **Maître-assistant**, spécialiste d'études africaines anglophones à l'Université Félix Houphouët-Boigny, (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Comité scientifique

- Prof. ADOM Marie-Clémence (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. AKINDES Francis (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)
- Prof. BERNARD Mouralis (Université de Cergy-Pontoise, France)
- Prof. BERNARD de Meyer (Université du Kwazulu natal, Afrique du sud)
- Prof. COULIBALY Adama (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. DIANDUE Bi-Kacou (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. FONKOUA Romuald (Université de Paris IV, Sorbonne nouvelle, France)
- Prof. HALEN Pierre (Université de Metz, France)
- Dr. AKASSE Clement (Howard University, Washington DC, USA)
- Prof. KONANDRI A. Virginie (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. KOUAKOU Jean-Marie (Université, Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. MAGUEYE Kasse (Université Cheik Anta Diop, Dakar, Sénégal)
- Prof. MEKE Meite (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. Sissao Alain, (Université de Ouagadougou, Burkina Faso)
- Prof. SORO Musa David (Université Alassane Ouattara, Bouake, RCI)
- Prof. ISAAC Bazié, (Université du Québec à Montréal, Canada)

Membres de la rédaction :

- Prof. COULIBALY Daouda (Université Alassane Ouattara, Bouaké, Anglais)
- Prof. Lezou Aimée Danielle (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres Modernes)
- Prof. N'GORAN K. David (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres modernes)
- Prof. Soko Constant (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Sociologie)

- Prof. SYLLA Abdoulaye (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres Modernes)
- Prof. YEO Lacina (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Allemand)
- Dr. Angoran Anasthasie (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, portugais)
- Dr Konaté Siendou (Université Félix Houphouët-Boigny, Ontario, Anglais)
- Dr Koné Klohinwele (Université Félix Houphouët-Boigny, Anglais)
- Dr Kouakou Séraphin (Université Félix Houphouët-Boigny, Lettres modernes)
- Dr Imorou Abdoulaye (Université du Kwazulu Natal, études françaises)
- Dr Soumahoro Sindou (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Anglais)
- M. Dobra Aimé (Université Félix Houphouët-Boigny, Doctorant, Lettres modernes)
- M. Gbazalé Raymond (Université Félix Houphouët-Boigny, Doctorant, Lettres modernes).

SOMMAIRE

Anaphore et Cataphore dans des emplois combinatoires. Pour une structuration et une progression textuelles : Cas du pronom « Nous » dans Le Sang de la République de Maurice Bandaman.

Koffi KONAN, Université FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire.

De L'hétérogénéité comme pratique du baroque dans L'écriture romanesque de Rachid Boudjedra : Une lecture transversale.

Edmond N'GUETTA Kesse, Université FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Les dimensions linguistiques d'« une frontière surveillée » : L'érotisme.

Amidou SANOGO, Université FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire.

La Violence Verbale : diversité lexico-sémantique d'une notion et variété Phénoménologique d'un acte de langage.

Yecoun Salomé Keyrène DJÈ, Université FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Zum Beitrag Der Natur Zur Menschenbildung Im Weimarer Klassischen Denken Am Beispiel Von Goethes Mensch-Naturphilosophie In Seinem Werk Die Wahlverwandtschaften

Ahiba Alphonse BOUA, Université FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire.

La Logique De L'amitié

GAHE- GOHOUN Rosine Cinthia, Université FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Du Personnage au Narrateur : les jeux langagiers de La Rue 171

Aimé THIEMELE, Université FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Le Témoignage de la Violence ou la résilience au Mal dans trois récits narratifs d'Afrique noire francophone.

Didier Brou ANOH, Université FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Hybridité et Mixage scriptural dans Volatiles de Kossi Efoui

Sandry Richard Dohoukui Gbétey, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Les déterminants socioculturels et économiques de la forte fécondité et les résistances des couples face aux Méthodes contraceptives au Niger.

BETOU Bizo, MALIKI Rabo Ali, Université Josef Ki-Zerbo Ouaga I. Burkina Faso

L'écriture romanesque et la prise en Charge de l'histoire : Cas De Mont Plaisant De Patrice Nganang

Kouamé Bertrand Éric OKA, Université FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire.

L'esthétique du corps souffrant dans les productions romanesques d'Ahmadou Kourouma et Heinrich Böll

Yao Ossei Jacob BINI, Université FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Les ethnotextes gaéliques et wolofs de la Sénégambie : essai d'interprétation herméneutique de proverbes, énigmes et maximes

Alioune Badara KANDJI, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

Etude du vécu psychosocial du cancer de la prostate chez des patients des centres hospitaliers universitaires de Côte d'Ivoire

Bruno Kouakou KANGA, Habib ZOMBRE, Guillaume DJE Bi Tchan, Université FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Procédés d'auto-marginalisation au nom d'un idéal transcendantal chez Mallarme

Koué Kévin BOUMY, Université FHB, Abidjan, Côte d'Ivoire

Investissement des femmes dans la production agricole : cas des femmes de la préfecture d'Ogou (Togo) et du Département de Couffo (Sud-Ouest du Bénin)

Ati-Mola TCHASSAMA, Bernard FANGNON, ENS d'Akpatamé (Togo), Université d'Abomo-Calavi (Benin).

LA VIOLENCE VERBALE : DIVERSITE LEXICO-SEMANTIQUE D'UNE NOTION ET VARIETE PHENOMENOLOGIQUE D'UN ACTE DE LANGAGE.

Yecoun Salomé Keyrène DJÈ

Doctorante, Université Félix Houphouët-Boigny
Abidjan- Côte d'Ivoire

RESUME

La violence verbale n'est pas un fait inconnu des hommes en société. Au contraire, ils la vivent au quotidien au cours de leurs multiples interactions, si bien qu'elle ne peut échapper à la réflexion des chercheurs dans divers champs disciplinaires. Ainsi, la violence verbale a-t-elle fait l'objet d'un colloque dont les actes ont été publiés dans un ouvrage.¹Exploitant quelques-uns de ces travaux en partie et ceux de quelques auteurs exploités individuellement, nous proposons dans la présente contribution un compte rendu partiel de lecture critique. A partir de ces travaux, notre article met en relief la diversité phénoménologique de la violence verbale d'une part, et la polysémie de la notion selon justement les modalités spécifiques du phénomène et leurs effets d'autre part.

Mots-clés : violence verbale, interaction verbale, effets, théorie énonciative, pragmatique.

ABSTRACT

Verbal abuse is not unknown to men in society. On the contrary, they live it daily in their multiple interactions, so that it can not escape the reflection of researchers in various fields. Thus, verbal violence was the subject of a symposium whose acts were published in a book. Exploiting some of these works in part and those of some authors exploited individually, we propose in this contribution a partial account of critical reading. From this work, our article highlights the phenomenological diversity of verbal violence on the one hand, and the polysemy of the notion precisely according to the specific modalities of the phenomenon and their effects on the other hand.

Keywords: verbal abuse, verbal interaction, effects, enunciative theory, pragmatic.

INTRODUCTION

L'usage de la langue par les hommes dans les multiples interactions sociales permet d'établir un constat ; c'est celui de sa dualité du point de vue de sa fonction d'outil de communication inférentielle, c'est-à-dire toujours en rapport avec un résultat attendu, une finalité assignée. Cette dualité tient au fait que, autant le langage peut construire la concorde,

¹ *La violence verbale. Des perspectives historiques aux expériences éducatives Tome 1 et Tome 2*, 2008 sont deux ouvrages collectifs dont les contributions des communicants ont été regroupées dans cinq principales parties qui étudient les situations de production de la violence verbale. Le premier volume comporte les deux premières parties qui traitent de la violence verbale dans l'espace politique et celui des médias, et le second volume table sur les trois autres parties traitant la violence verbale dans le monde du travail et de l'espace public, celui historique et enfin en milieu scolaire.

l'entente et l'harmonie entre les hommes, autant il peut être un facteur d'agression, donc de discorde et de conflit à travers notamment la violence verbale. Des travaux de nombreux auteurs dans cette discipline contribuent ainsi à élargir le champ de la lisibilité plurielle de ce phénomène langagier à travers la diversité des contextes socioprofessionnels et des conditions de recours à la violence verbale. Ce constat a inspiré l'orientation de la présente contribution sous le titre « La violence verbale : diversité lexico-sémantique d'une notion, variété phénoménologique d'un acte de langage ». L'hypothèse qui sous-tend ce sujet est que l'être humain, en tant que sujet social, éprouve généralement le besoin du « vivre ensemble », et la langue reste de loin le moyen de ce rapprochement. Cependant, son usage sous certaines formes et dans certaines circonstances peut en faire un facteur de dissensions, de discorde et de conflit, affectant ainsi la qualité des rapports interpersonnels et au sein de la société tout entière. La présente contribution, qui est en réalité un compte rendu de lecture critique de travaux de quelques auteurs, vise à attester l'idée que la violence verbale est non seulement polysémique et plurimodale, mais également qu'elle « investit » littéralement tous les secteurs de la vie en société. Cependant, pour répondre aux contraintes de publication, nous avons dû procéder à une sélection des travaux. Nous n'avons retenu que ceux qui ont cours sur les réseaux sociaux, dans l'espace politique, dans le monde du travail, en milieu scolaire et selon quelques professionnels de la médiation et de la gestion des conflits. Enfin, comme cet article est extrait de notre thèse de doctorat en cours de rédaction, il va de soi qu'il lui « emprunte » sa méthode d'analyse (la pragmatique) et d'une façon générale son orientation épistémologique (la théorie de l'énonciation) sur lesquelles nous revenons succinctement d'abord, au point intitulé « cadre théorique et méthodologique », pour la bonne compréhension de l'objet de cet article et de notre démarche.

1. CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Le structuralisme développe une approche codique de la langue. En effet, celle-ci est appréhendée comme un « système de signes » dont les relations au sein dudit système donne vie à celui-ci. Cette approche est consacrée à travers la formule-précepte de Ferdinand de Saussure, fondateur du structuralisme, qui recommande que le linguiste étudie « la langue en elle-même et pur elle-même ». Opposée à une telle approche systémique qui exclut tout recours aux facteurs non strictement linguistiques, la théorie de l'énonciation, elle, place au contraire les facteurs extralinguistiques au centre de son objet en tant qu'ils participent avantageusement à la construction du sens dans le cadre de la langue en situation. Au nombre de ces facteurs figure le sujet parlant qui fait passer la langue de son statut de code à la manifestation pratique dudit code dans les relations entre les hommes, c'est-à-dire la parole ou le discours.

Emile Benveniste (1974, p. 80) dit dans ce sens de l'énonciation qu'elle est « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ». En termes différents, c'est au cours de ses échanges verbaux avec ses semblables que l'homme met la langue en fonctionnement. De ce point de vue, entre la théorie structurale et celle de l'énonciation, la différence est à la fois d'ordre épistémologique (pour ce qui est de l'approche) et conceptuelle (linguistique du mot ou de la phrase vs linguistique de la parole ou du discours). Par ailleurs, selon Moeschler et alii, les recherches et études en énonciation peuvent s'orienter dans deux perspectives au moins, à savoir la perspective qui s'intéresse à la description et à l'analyse des mécanismes d'inscription du sujet parlant dans son propre discours, et celle des interactions verbales, et plus spécifiquement des actes de langage. Or, s'il existe une discipline ou une méthode dont les actes de langage constituent l'objet d'étude préférentiel, c'est bien la pragmatique. Discipline définie en ces termes par D. Maingueneau :

Il y'a pragmatique linguistique si l'on considère que l'utilisation du langage, son appropriation par un énonciateur s'adressant à un allocataire dans un contexte déterminé, ne s'ajoute pas de l'extérieur à un énoncé en droit autosuffisant, mais que la structure du langage est radicalement conditionnée par le fait qu'il est mobilisé par des énonciations singulières et produit un certain effet à l'intérieur d'un certain contexte, verbal et non verbal. (D. Maingueneau, 1997, p. 2).

Il ressort de ce qui précède que, globalement, du point de vue épistémologique, l'énonciation et la pragmatique sont dans un rapport quasi « naturel ».

La violence verbale, objet de la présente étude est une des manifestations de la fonction actionnelle de la langue en situation. Du point de vue des termes qui en expriment le contenu, la violence verbale se présente sous plusieurs définitions selon les auteurs ; c'est ce que traduit l'idée de la « diversité lexico-sémantique » dans notre contribution. Le concept de « variété phénoménologique », lui, exprime l'idée qu'en ce qui concerne les manifestations pratiques de la violence verbale, celle-ci peut revêtir plusieurs formes. Ces rappels succincts faits sur les fondamentaux du cadre théorique de notre étude, nous pouvons à présent en livrer la teneur en rappelant bien qu'en raison du caractère hétéroclite des travaux sur lesquels porte la présente contribution, celle-ci n'a pour tout point structurant que la « violence verbale », ce qui peut donner l'impression d'un développement « sans plan » précis au sens classique du terme.

2. DIVERSITE PHENOMENOLOGIQUE D'UN ACTE DE LANGAGE

Dans la mesure où les différentes déclinaisons de la violence verbale rappelées dans notre étude, d'après les auteurs cités, sont nécessairement assorties de définitions qui précisent en même temps les canaux ou domaines de leur survenue, il ne nous a pas paru pertinent ni méthodique de traiter ces « volets » séparément. En effet, une telle démarche aurait proposé une suite de définitions « isolées » des manifestations concrètes de la violence verbale. Nous avons donc opté pour une démarche inclusive prenant en compte à la fois la variété lexico-sémantique et la diversité phénoménologique de l'action, celle-ci subsumant de fait le premier volet (la variété lexico-sémantique), ce qui justifie le titre générique ci-dessus.

2.1. LA VIOLENVE VERBALE SUR LES RESEAUX SOCIAUX

Sara Amadori, dans son article « *Le débat d'idées en ligne : formes de la violence polémique sur youtube* », parle de la violence aux accents de polémique qu'entretiennent les internautes sur *youtube*. Amadori décrit la marque de la violence verbale et de la violence polémique. Dans le cadre donc de la socio-pragmatique concernant les interactions verbales, elle se base sur le « *flaming* », une pratique discursive des internautes qui est caractérisée par les échanges sur *youtube* et qui relève du discours polémique. Le « *flaming* » est un comportement désinhibé et ouvertement hostile vu la nature anonyme des échanges. Dans son article, ce comportement désinhibé est traduit par l'ironie, l'argument d'autorité, l'agressivité à travers le sarcasme ou l'injure, le discrédit sur l'adversaire qui débouche inéluctablement sur la violence fulgurante ayant pour manifestation l'insulte, la provocation ou le mépris. Ce sont là autant de pratiques langagières habituelles de nature impolie et hostile qui, mises en fonctionnement à l'égard d'autrui qui se sent ainsi blessé, provoquent des réactions similaires de sa part, répondant ainsi à la violence par la violence selon Amadori.

Une telle modalité de la violence verbale ne manque pas de susciter quelques interrogations relatives notamment à ses effets présumés sur la/les victime(s). Elles sont les suivantes. Vu que la violence polémique sur *youtube* s'exerce sur une plateforme virtuelle où ne sont pas physiquement présents les personnes qui s'y adonnent, comment peut-on objectivement en

apprécier les effets sur l'image ou la psychologie des internautes ? Peut-on même dire, avec certitude, que cette forme de violence avec son contexte d'activation produit des effets à l'instar de la violence verbale « classique » qui a traditionnellement pour juge un auditoire ou l'opinion publique ? Si non, *quid* du juge anonyme et virtuel que forment quand même l'ensemble des internautes intéressés à ces formes d'échanges ? Assurément, chaque forme de violence verbale doit produire ses propres effets si bien qu'en la matière toute systématisation mécanique nous paraît risquée et surtout imprudente. Il n'empêche ; d'autres contributions sur les manifestations de la violence verbale prennent pour cadre d'exercice de celle-ci les réseaux sociaux. C'est le cas de l'étude de Aimée-Danielle Koffi-Lezou.

Intitulé « *La violence verbale comme exutoire. De la fonction sociale de l'insulte* », l'article de Koffi-Lezou peut être considéré comme une réponse indirecte à la question précédente posée par nous au sujet de l'article d'Amadori. Dans cette publication, l'auteure décrit la fonction sociale de l'insulte dans le contexte de la crise postélectorale vécue par la Côte d'Ivoire du 4 décembre 2010 au 11 avril 2011, et qui a eu pour conséquence la violence entre pro-Gbagbo et pro-Alassane dans les forums de discussions sur internet. Selon l'auteure, la violence verbale dans ce cadre est d'autant sans limite que les protagonistes sont sans identité, ou plus exactement agissent sous anonymat lors de ces échanges agressifs. C'est pourquoi son étude se focalise sur l'insulte par le truchement d'un corpus composé de commentaires d'internautes. Dans cet article, Koffi-Lezou définit d'abord l'insulte à travers ses caractéristiques avant de procéder à l'analyse de son corpus (les commentaires des internautes) articulé à son contexte de production. Dans ce sens, elle dénombre deux catégories d'insulte à savoir l'insulte rituelle et l'insulte personnelle. Mais elle classe les commentaires de son article au niveau de l'insulte rituelle qu'elle compare aux « alliances cathartiques »², appelées communément les « Tokpè »³ en Côte d'Ivoire, ou « *gâte-gâte* » en milieu urbain plus singulièrement. L'idée force de l'auteure de l'article référé est que dans ces forums de discussions, la violence verbale est comme vidée de sa substance préjudicielle et fonctionne au contraire comme un moyen de consolidant des liens sociaux ou de la cohésion sociale. Pour Koffi-Lezou, dans ces conditions, l'insulte n'en serait pas vraiment une.

Pour notre part, la conclusion de l'auteur selon laquelle, en raison du contexte d'ancrage de l'article, les insultes entre ces deux camps opposés sont assimilées à des insultes rituelles, et donc dénuées de tout pouvoir de blessure, reste assez contestable. La raison en est fort simple. Selon nous, eu égard aux rancœurs encore vivaces suite aux conséquences (de tous ordres) dommageables sur des personnes (pour celles qui sont encore en vie) voire les pertes en vies humaines, si les partisans pro-Gbagbo et pro-Ouattara qui s'empoignent « symboliquement » via les réseaux sociaux avaient l'occasion de se retrouver face-à-face, il n'est pas du tout certain qu'ils se donneraient des accolades d'amitié. Au contraire, il semble objectivement prévisible que la virulence et la désobligeance des propos en situation proxémique a des risques réels de déboucher sur une violence physique, ce qu'interdit la règle des insultes rituelles. Cela dit, la crise ivoirienne objet de l'étude de Koffi-Lezou a, au moins pour partie, des origines politiques. Et le champ politique est très souvent le cadre d'étude de la manifestation de la violence verbale. Le point suivant de notre compte rendu de lecture en donne la preuve.

² Terme emprunté par KOFFI-LEZOU à Marcel Griaule.

³ Des jeux d'alliances interethniques en Côte d'Ivoire qui frisent la raillerie, la vanne, la moquerie, voire l'insulte mais qui sont dénués de tous leurs effets de blessure et d'offense.

2.2. LA VIOLENCE VERBALE DANS L'ESPACE POLITIQUE

Dans son article intitulé « *La force des mots ou quand critiquer c'est attenter à l'image d'autrui et se poser en modèle* », Hilaire Bohui commence sa définition de la violence verbale en rebaptisant ce terme sous l'appellation de « parole violente » dont il établit par ailleurs un lien quasi fusionnel avec la notion de brutalisme. Il caractérise ensuite – mais en réalité concomitamment celle-ci par « la diatribe ». Il postule qu'aussi bien dans la perspective du sujet parlant que de l'allocutaire, toute critique formulée est une présomption d'une option idéale que revendique le sujet critiquant. Au sujet de la dimension « judiciaire », l'auteur précise qu'il la légitime sous le rapport de la valeur pénale ou de condamnation que subsume toute critique. Ainsi, pour Bohui, le discours de démission du FPI de Mamadou Koulibaly suite à la crise socio-politique qu'a traversée la Côte d'Ivoire, suivie de la création de sa propre formation politique où de sévères critiques sont adressées à ses ex-camarades de parti, s'inscrit dans la violence verbale en raison précisément de ce que le discours porte atteinte à l'image de soi des dirigeants du Front Populaire Ivoirien. Mais par-dessus tout, Bohui n'envisage pas la manifestation de la violence verbale en dehors des conventions de politesse ni du caractère intrinsèquement argumentatif, en quelque manière, de tout échange communicatif. En effet, pour H. D. Bohui (2012), « la diatribe portée par un brutalisme fidèle à l'état psychologique de l'argumenteur instruit la problématique de la parole violente et des actes verbaux menaçants ». Rien d'étonnant par conséquent que l'aspect « agression » de la violence verbale soit au centre de la définition de cette notion chez Bohui, comme du reste chez tous les auteurs consultés. A ce propos, Bohui note en additif que « La parole violente est une transgression du principe de la politesse structurant les rapports humains, et plus généralement une rupture de la convention de « non-agression verbale » dès lors qu'elle porte atteinte à l'image d'autrui, à son estime de soi. » (Idem). Précisons que parlant d'estime de soi, certains faits de langue relevant de la parole violente peuvent lui porter atteinte. Ce sont entre autres la critique, l'accusation, la dénonciation, le reproche, objet d'analyse de la part de Bohui. Mieux, il décrit la relation pragmatique de la violence verbale sous forme accusatoire ou de critique, c'est-à-dire le caractère performatif de toute critique ou accusation dans le cadre d'une interaction sociale. Cette description montre comment critiquer et accuser, pour un sujet parlant, c'est en définitive construire de lui-même par le discours une image si valorisante qu'on assiste à une autopromotion comme modèle.

La particularité de l'article de Bohui, tout comme celui de Koffi-Lezou exploité précédemment, vient de son ancrage dans l'histoire sociopolitique vécue et même en cours de la Côte d'Ivoire. La crise ivoirienne, source d'une véritable montée en tension, est le prétexte au traitement de la problématique de la violence verbale que chacun de ces deux auteurs ivoiriens aborde sous différents aspects et avec des approches et des objectifs propres. Ce qui atteste bien que là où vivent les hommes, là surviennent également des écueils, des incompréhensions et des disputes dont la violence verbale peut être à la fois l'expression et la cause, et ceci y compris dans le traitement de la question des genres. Tel est l'objet de la communication de Claire Oger intitulée « *“Du parler cru” à l'insulte : niveau de violence dans le discours sexiste en politique* ».

Le travail d'Oger prend sa motivation dans ce qui pourrait être appelé le problème de recherche et qui part d'un double constat ; c'est celui des préjugés et stéréotypes en circulation aux dépens des femmes politiques d'une part, et des propos sexistes dont sont l'objet ces femmes de la part de leurs pairs du genre masculin d'autre part. Oger a ainsi décidé de mener son étude sur les injures sexistes à l'encontre des femmes du monde politique

à partir d'un corpus constitué des entretiens ou des interviews, ou encore des ouvrages publiés par ces femmes. Pour preuve, C. OGER (2008, p.45) affirme que :

En choisissant de réunir un corpus qui donne accès au discours des femmes politiques, on voit s'ouvrir un éventail très large de propos désobligeants, de remarques et de comportements machistes, de silences ou de propos salaces, dont la diversité peine à masquer la cohérence : une puissante et massive résistance à l'entrée des femmes en politique.

Selon Oger, qui rejoint d'autres auteurs sur ce point précis d'analyse, pour que la violence verbale soit considérée comme telle, la personne à qui elle est adressée doit en ressentir effectivement l'effet de blessure et donc se sentir victime. A ce propos, Oger déclare : « L'injure ou la violence verbale ne peuvent être identifiées et définies que lorsqu'elles sont perçues et reçues comme telle. » C. Oger, 2008, p. 46).

L'auteure décline par la suite les injures sexistes en injures à dominance sexuelle et affleurement scatologique et en injures visant une mise à mort et viol symboliques. Nous ne retenons cependant que le seul cas de l'injure sexuelle. Dans cette forme d'injure, l'élément dominant selon Oger est le registre sexuel qui, une fois articulé au domaine de la politique, se transforme en ce qu'elle appellera « l'injure politico-sexuelle ». (Idem, p. 51). Ce qu'il faut noter, c'est que du point de vue de l'expression langagière, les femmes victimes de cette injure dénoncent des tournures : « En dessous de la ceinture », « en dessous de la taille », ce qui traduit bien la focalisation anatomique quasi obsessionnelle comme si l'insulteur voulait les réduire à leur condition féminine primaire. Oger en donne des exemples dont nous reprenons quelques-uns ci-après qui sont ses propres commentaires sur des propos d'hommes politiques : « E. Cresson, en robe noire, se voit apostropher une première fois à l'assemblée d'un "est-ce qu'elle a une culotte en dessous ?" », Suzanne Sauvaigo, protestant dans les mêmes lieux contre le viol d'une femme policier est "rassurée" par un député : "ça ne risque pas de vous arriver !" » (Ibid, p.53).

Dans cette arène de double confrontation (politique et de genre), Oger fait remarquer que, même si l'injure à dominance scatologique n'est pas la forme de la violence verbale la plus fréquente, elle n'est pas non plus rare. A preuve : « Les agriculteurs menacent de jeter "la parfumée" (Edith Cresson) dans le purin (Schemla :50), et prend une forme matérielle – et non verbale – lorsque la performance de Ségolène Royal est "souillée d'excréments "pendant une campagne électorale (Royal :74). (C. Oger, Ibid, p. 53).

A notre avis, l'un des mérites de la contribution de Oger c'est d'avoir aussi mis l'accent sur les effets de ces attaques subies par les femmes politiques. On note ainsi que le ressenti des victimes et celui de leurs proches a pour nom entre autres, dégoût et gêne. Mais par-dessus tout, l'auteure situe ce qui lui semble être le véritable enjeu de ces attaques sexistes : « en visant les femmes politiques, c'est leur présence elle-même que l'on vise plus que leurs discours ou leurs actions spécifiques – Dans le discours sexiste tel qu'il apparaît dans ce corpus, la femme est un corps sans voix, un sexe muet. » (C. Oger, Ibid, p. 58).

Certes, en dépit de toutes les professions de bonne foi sur la nécessité de parvenir à une égalité des sexes, des forces rétrogrades tiennent encore à maintenir le statu quo de l'hégémonie phallogratique dans les instances de décisions. Et ces discours sexistes qui dénoncent en biais la participation des femmes au champ politique comme une intrusion intolérable en témoignent. Mais au-delà de la question du genre, c'est, selon nous, l'essence même de l'arène politique qui est un espace concurrentiel, donc de compétition, qui amplifie le sort qui y est fait à la femme.

Ce qui ne signifie pas qu'entre les hommes eux-mêmes, l'harmonie, l'amitié et la courtoisie aient toujours prévalu.

Quoi qu'il en soit, l'expérience atteste que la violence verbale n'a élu domicile nulle part, et que, bien au contraire, elle a cours dans toutes les communautés, administratives, professionnelles, religieuses, et dans les secteurs de la vie dès lors que des hommes et des femmes s'y retrouvent et y interagissent. C'est le cas par exemple du monde du travail et de l'espace public au centre des objets de la partie suivante.

2.3. LA VIOLENCE VERBALE DANS LE MONDE DU TRAVAIL ET DE L'ESPACE PUBLIC

L'étude de Virginie André, portant sur « *Conflits langagiers et conflits identitaires au sein de réunions de travail en entreprise* », traite d'un cas spécifique de la violence verbale dans un espace professionnel, celui de l'entreprise. L'auteure pose que la violence verbale ne tient pas seulement aux insultes, aux grossièretés, à l'agressivité du ton, etc., et qu'elle peut s'exprimer de façon très sournoise et subtile. Il arrive même qu'elle ne soit perceptible que par les participants à l'interaction. L'analyse des interactions verbales et des pratiques discursives lors des réunions de travail en entreprise sur la violence verbale de Virginie André montre que la violence verbale peut être présente à des niveaux inattendus de l'interaction verbale. Elle décrit également comment les échanges au cours desdites réunions peuvent se transformer en véritables conflits langagiers entre les participants, par la violation des règles de politesse. De ce point de vue, la définition que donne André de la violence verbale n'est pas différente de celles d'autres auteurs, tant elle est en prise directe avec la pratique ou non du protocole de politesse codifié. En effet, pour elle, la violence verbale consiste en « des infractions aux règles régissant le déroulement d'une réunion de travail et, par conséquent, peuvent être considérés comme de la violence verbale par les locuteurs participant à ces réunions. » (V. André, 2008, p.128).

Du point de vue de son orientation méthodologique, le travail d'André s'inscrit dans une perspective sociolinguistique des interactions verbales avec deux pôles d'analyse, à savoir les fonctionnements discursifs de la violence verbale et les solutions ou tentatives de réparation. En simplifiant sans doute à l'excès, on peut résumer les fonctionnements discursifs de la violence verbale à la dynamique des prises de parole et à la transgression qu'elle subit à travers la discrimination entre les participants dans la jouissance du droit de s'exprimer : « La violence verbale est perceptible dans ces situations où certains locuteurs se voient refuser des droits communicationnels alors que d'autres y ont accès. » (V. André, 2008, p. 137). Outre le refus du droit de parler, l'interruption d'un participant au moment de son tour de parole est également considérée comme une manifestation de la violence verbale. De ce point de vue, André rejoint Goffman (1974) et Kerbrat-Orecchioni, (1994) qui décrivent comment l'interruption représente un acte menaçant pour la personne victime de cette violence verbale. Par ailleurs, André note la complétion au titre des modalités de la violence verbale. Elle consiste, pour un participant à un échange communicatif, à venir en rescousse à un tiers en lui prêtant « le terme recherché par ce dernier » (V. André, 2008, p. 143). Cette forme de solidarité n'est pas toujours la bienvenue car elle peut être perçue comme une assistance non valorisante. En effet, observe André :

Les complétions peuvent être perçues comme des usurpations de rôles conversationnels et comme des actes menaçants entraînant la mise à mal de la "face" du locuteur dont les paroles ont été complétées. Ces compétences négatives semblent être accentuées dans la mesure où elles

mettent en évidence une incompétence langagière chez le locuteur dont les paroles ont été complétées. (André, 2008, p.143).

Au titre des mécanismes linguistiques de réparation des effets de la violence verbale sur lesquels nous n'avons pas retenu d'insister, Virginie André propose entre autres l'excuse. Au total, virginie André atteste l'impossible standardisation de la violence verbale en articulant celle-ci avec « La transgression des normes sociales (souvent implicites) ainsi que le dérèglement de l'ordre légitime des interactions », lesquels « sont souvent perçus par les participants comme de l'impolitesse ou de la violence verbale ». (Idem, p.143). Comme le dit Bohui que nous citons en substance, bien que tous les sujets parlants aient directement ou indirectement connu l'expérience de la violence verbale comme agresseur ou victime, il est établi que les faits et situations qui peuvent l'activer sont liés à des paramètres tellement subjectifs qu'on peut difficilement en dresser une liste close d'une société à une autre.

Et la contribution de Carole Viaud-Gayet, intitulée « *Les disputes de la politesse dans l'espace urbain : quand la politesse tourne à la violence* » en donne une autre preuve. Selon l'auteure : « "Dispute de politesse" est ce moment où des personnes qui ne se connaissent pas se mettent à se parler pour se faire des reproches et, pour de simples questions de politesse, vont parfois jusqu'à « faire une scène » (Goffman, 1973). » (C. Viaud-Gayet, 2008, p. 149). L'auteure relève ainsi les cas, à titre d'exemple, d'« une bousculade sur un trottoir, une place dans une file d'attente, un siège dans un bus » (Idem, p.153) qui finissent par se transformer en querelle. Et si les disputes ou querelles peuvent survenir dans ce genre d'espace, comment ne pourraient-elles pas se produire en milieu scolaire ?

2.4. LA VIOLENCE VERBALE DANS L'ESPACE SCOLAIRE

La contribution de Christina Schultz-Romain a pour titre « *Description de la violence verbale en situation difficile d'enseignement* ». Au titre des objectifs, l'étude « vise à décrire la notion de violence verbale à partir des témoignages des enseignantes et à analyser d'un point de vue interactionnel la réalisation et la gestion de cette manifestation particulière de la violence. » (C. Schultz-Romain, 2008, p. 97). (Son analyse aboutit à un double constat conditionné par la bonne ou mauvaise fortune sociale du milieu éducatif qui peut impacter la pratique et la perception de la violence verbale. En effet, selon l'auteure, les enseignantes de collège en milieu socioculturel favorisé pensent et décrivent la violence verbale comme étant implicite, car elle n'est pas prononcée ou verbalisée. Elle est

Une potentialité de la violence qui serait contenue ou retenue par les élèves. Jamais exprimée, elle serait perceptible non pas au travers du matériau linguistique, mais au travers de la description et de l'interprétation par les enseignantes du non verbal et du para-verbal produit par l'élève (...) Dans ce collège, la violence effective est donc réputée inexistante. Extrêmement rare, la violence verbale peut être qualifiée, quant à elle, de non verbale et / ou para-verbale, relevant du non-dit. (Idem, 2008, p. 103).

A l'opposé, leurs collègues exerçant dans un milieu socioculturel dit défavorisé assimilent la violence verbale aux incivilités. Toutefois, tous les acteurs impliqués souffrent de cette violence verbale et de ses effets. Dans une classe d'un établissement en milieu socioculturel dit défavorisé, la violence verbale se traduit selon les enseignantes par

Un manque de respect (qu'elles illustrent par des interruptions fréquentes de leurs propos, des réactions inopportunes ou extérieures à la thématiques introduite par l'enseignante, des chuchotements voire du brouhaha omniprésent pour l'une d'entre elles ou encore une attitude désinvolte et nonchalante – domaine du non-verbal – faisant montre de l'absence d'intérêt pour

le cours, voire d'insolence, toujours selon l'interprétation, le ressenti décrit par les enseignantes) et plus rarement les obscénités, les grossièretés et le tutoiement vis-à-vis du professeur. (Ibid, p. 105).

Par-dessus tout, l'étude de Christina Romain classe les manifestations de la violence verbale en degrés ou niveaux. On distingue au premier niveau « la pré-violence verbale décrite par les enseignantes du collège A et relevant d'une interprétation du non-verbal produit par les élèves » (Ib., p.107). Le second degré correspond « à une violence verbale dite banalisée et regrettable – constituée par des incivilités, des manquements aux règles sociales d'un établissement scolaire et aux règles constitutives d'une interaction didactique classique réussie (sans conflit émergent) » (Ibid, p.107) Le troisième degré enfin est celui de la rupture définitive de la communication qui s'illustre par « une violence verbale aggravée (tutoiement, obscénité, insulte). » (Ib., p.107). Dans ces conditions, il devient absolument anecdotique de préciser que cette troisième forme de violence verbale est redoutée par les enseignantes, tant cela tombe sous le sens. En revanche, ce qui ne manque pas d'intérêt, ce sont les manifestations elles-mêmes de cette violence dans un milieu académique censé être sociologiquement codifié. Lesdites manifestations peuvent prendre la forme du mépris, de l'insulte, des obscénités, des tutoiements des enseignants qui portent atteinte à leur intégrité morale. Assurant au sujet de la violence verbale qu'elle est « un concept générique qui ne se résume pas aux seules violences verbale et physique, mais à des contrastes de ces différentes violences » (Ib., p.117). Christina Romain s'associe au constat unanime sur la nature complexe du phénomène.

« *Violence verbale dans la communication scolaire : le rôle de la verbalisation des émotions* » est le titre de la communication de Marie-Madeleine Bertucci. Le travail de Bertucci rappelle les contraintes du cadre d'échanges codifié que représente le partage pédagogique entre les partenaires que sont les enseignants et les apprenants. De la hiérarchie des statuts et rôles qui fait de l'enseignant l'autorité et de l'élève le partenaire soumis à ladite autorité, il découle une frustration du soumis voire de révolte du sujet soumis qui s'exprime par la violence verbale. Pour l'auteure, la relation enseignant-enseigné appréhendée dans l'activité pédagogique est une situation de dialogue dans laquelle l'élève tente de convaincre et de faire reconnaître à l'enseignant, « sa propre subjectivité, de la lui faire confirmer dans un rapport conflictuel, fondé sur l'opposition, parce que l'école est le lieu de la docilité, de la sujétion à l'autorité d'autrui et plus précisément à son regard et à son dire ». (M.M. Bertucci, 2008, p.143). C'est ce qui fait dire à cette enseignante interrogée et citée par Marie-Madeleine Bertucci que « 'Le conflit verbal ou physique est la manifestation d'un malaise, être opposé à l'adulte n'est pas normal. » (Idem, p.144) Ce comportement « hors norme » de la part de l'élève ne semble pas être gratuit mais correspondrait plutôt à une forme d'exutoire à valeur thérapeutique si l'on en croit Bertucci qui soutient que « Dans la relation violente, la violence verbale peut être cathartique pour l'élève et être le lieu d'un mécanisme de décharge, conduisant à diminuer la pression émotionnelle. » (Ibid, p. 151). En termes différents, le recours à la violence verbale est à la fois la cause et une voie de résolution d'une sorte de mal-être ressenti par l'élève, dès lors qu'elle passe pour être « une stylistique expressive de protection, autrement dit comme une forme discursive destinée à mettre en place une distance qui protège le locuteur et compense les difficultés liées au déficit du langage intérieur ». (Ib., p.150). Le manque de mot pour dire ou extérioriser l'émotion créant ainsi un « sentiment d'insécurité affective et cognitive » est perçu comme une des causes du recours à la violence verbale suite à des humiliations et frustrations pour lesquelles « L'acte violent fournit alors une compensation presque anxiolytique à la frustration » selon Bertucci citant D. Favre (1998 : 42).

Si la codification assez rigide des rôles et statuts dans le cadre de l'enseignement peut effectivement générer certaines frustrations et constituer une source potentielle de conflit avec l'autorité représentée par l'enseignant, la justification de la violence verbale par le déficit lexical de la part de l'élève pour extérioriser son vécu émotionnel intérieur nous semble assez discutable. Que dire alors, pour ne citer que ce cas, des scènes de violence verbale ayant cours dans la politique dont les principaux acteurs sont considérés en quelque sorte comme de véritables tribuns ? D'ailleurs, les contributions de Hilaire Bohui et de Claire Oger rappelées plus tôt l'attestent fort bien. Par conséquent, c'est, conscients des effets de la violence verbale sur les cibles que des auteurs qui ont l'avantage du terrain dans le cadre de la médiation et de la gestion des conflits livrent leurs expériences personnelles et proposent des pistes de solutions.

2.5. LA VIOLENCE VERBALE SELON QUELQUES PROFESSIONNELS DE LA MEDIATION ET DE LA GESTION DES CONFLITS

« *Pratiques professionnelles et violence verbale* » est la dernière contribution retenue dans la cinquième et dernière partie d'un ouvrage rassemblant les actes d'un colloque sur la problématique de la violence verbale.⁴ Thierry Dudreuilh et Hervé Ott, co-auteurs de cette contribution, sont des professionnels de la médiation et de la gestion des conflits qui ont partagé avec l'assistance, leurs expériences de terrain en milieu hospitalier, pénitentiaire ou lors de conflits internationaux. A dessein, nous avons choisi de ne retenir que l'aspect « définition » de certaines des contributions de ces auteurs car il nous a semblé que ce que ces contributions ont de novateur c'est précisément le référentiel d'expérience différente. En effet, influencés par leurs expériences de terrain, les auteurs livrent des définitions plus « pragmatiques » dans le sens où elles résultent de la perception des réalités vécues à la fois par les auteurs eux-mêmes et les parties en conflit. Ainsi, appréhendant la violence verbale dans un processus interactionnel dynamique, Thierry Dudreuilh (2008, p. 239) soutient que la violence verbale n'est « qu'une étape, parfois longue, parfois éludée, vers la violence physique ». Pour Hervé Ott, la violence verbale traduit d'abord l'absence de l'autocritique qui pose autrui comme seule source de la violence verbale dont on n'est que la victime. Ott note à ce propos :

On prend conscience de la violence verbale quand il s'agit de celle des autres. On n'a pas conscience de la sienne, Et donc, tout mon travail consiste à organiser des mises en scènes pour que chacun-e, – puisse prendre conscience de la violence de ses propos dans l'attitude de défense. La violence c'est les autres ! 'Moi je ne fais que me défendre. (H. Ott, 2008, p. 242).

En sus, Ott soutient que l'origine de la violence, « C'est tout ce qui est de l'ordre des émotions, du ressenti, et des jugements que nous pouvons prononcer sur les autres – dans les conflits, la dimension culturelle joue aussi un rôle considérable ». (Idem, p.243). Par ailleurs, selon l'auteur, l'incapacité de l'homme à contenir ses émotions est aussi un facteur déterminant dans le surgissement de la violence verbale : « Je crois que nous sommes des handicapés émotionnels et nous avons du mal à accueillir les émotions de l'autre, tout simplement comme une émotion qui a besoin de se dire ». (Ibid, p. 254).

⁴ *Violence verbale. Tome 2*

CONCLUSION

Au terme de cette étude sous forme de compte rendu de lecture, que faut-il retenir en définitive à travers ces travaux sur la violence verbale ? Quelques constats peuvent être faits. Le premier c'est qu'il apparaît très clairement que le phénomène de la violence verbale est bien connu autant que le sont ses manifestations dans les interactions sociales. Le deuxième constat tient au fait que la violence verbale et ses manifestations sont connues, définir la notion elle-même ne va pas toujours de soi. Cependant, les différentes définitions rappelées supra ont toutes mis en relief la caractéristique principale de la violence verbale, à savoir son caractère brutal et ses conséquences qui s'avèrent généralement néfastes, sans faire abstraction du poids du contexte d'énonciation ou des circonstances de surgissement de la violence verbale. Du point de vue opérationnel, on retient que la violence verbale est consubstantielle aux sociétés et que ses déclinaisons pratiques sont multiples. Elles comprennent ici, entre autres le "flaming" l'accusation, l'interruption, la grossièreté, la critique, le mépris, l'impolitesse ou la violation des règles de politesse, la complétion, le refus du droit de parler, l'interruption, l'insulte. Se fondant sur ce double constat, Moïse (2006) affirme que la violence verbale participe « à la formation des idéologies sociales et linguistiques (...) et donc des pratiques langagières. » Il n'est donc pas étonnant que plusieurs champs disciplinaires en linguistique la prennent pour objet d'étude avec diverses approches méthodologiques à l'instar de la pragmatique dont le principe de base est l'étude de la force actionnelle de la parole, donc des effets que celle-ci peut avoir sur l'interlocuteur.

BIBLIOGRAPHIE

- AMADORI Sara : « Le débat d'idées en ligne : formes de la violence polémique sur Youtube » *Signes, Discours et Sociétés* [en ligne], 9. La force des mots : les mécanismes sémantiques de production et l'interprétation des actes de parole "menaçants", 30 juillet 2012, jeudi 14 mars 2013 disponible sur : <http://www.revue-signes.info/document.php?id=2853>. ISSN 1308-8378.
- BENVENISTE Émile, 1974, *Problèmes de linguistique générale 2*, Paris, Gallimard.
- BOHUI Djédjé Hilaire : « Le brutalisme dans Allah n'est pas obligé », in *Revue EN-QUETE*, EDUCI, Abidjan, 2004, n°12, pp 103-115.
- BOHUI Djédjé Hilaire : « La force du judiciaire ou quand critiquer c'est attenter à l'image d'autrui et se poser en modèle. » *Signes, Discours et Sociétés* [en ligne], 9. La force des mots : les mécanismes sémantiques de production et l'interprétation des actes de parole "menaçants", 30 juillet 2012, (jeudi 14 mars 2013) Disponible sur : <http://www.revue-signes.info/document>. ISSN 1308-8378.
- KOFFI-LEZOU Aimée-Danielle : « La violence verbale comme un exutoire. De la fonction sociale de l'insulte. » *Signes, Discours et Sociétés* [en ligne], 8. La force des mots : valeurs et violence dans les interactions verbales, 30 janvier 2012, (vendredi 30 août 2013) Disponible sur : <http://www.revue-signes.info/document>. ISSN 1308-8378.
- MAINGUENEAU Dominique, 1997, *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Dunod.
- MOÏSE Claudine et al., 2008, *Violence verbale tome 1 et Tome 2. Des perspectives historiques aux expériences éducatives*, Paris, Harmattan.
- MOÏSE Claudine, *Analyse de la violence verbale : quelques principes méthodologiques*, in Actes des XXVème journées d'étude sur la parole 12-16 juin, Dinard [en ligne] : <http://www.violence-verbale.fr/pdf>, (consulté le 06 août 2014).